

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 28 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 23
PRESENTS : 8
VOTANTS : 16

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jacques HULEUX et Gérard HÉBERT (pouvoir) ;

Était excusée : Madame Marianne DURANTON

Était absent : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Annie PIOFFET et Béatrice RUCHETON (pouvoir) ;

Étaient excusés: Messieurs Guy CROSNIER et Nicolas MEARY ;

Étaient absents : Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT et Pascal GOUHOURY

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Madame Isabelle GRANDIN (pouvoir) et Messieurs Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Laurent DUCRUIT, Zine-Eddine M'JATI (pouvoir), Fabien ORIoT (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU (pouvoir), Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était excusé: et Monsieur Patrick POCHON ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était présent : Jean-Claude DELAUNE

COLLEGE DES EPCI

Étaient présentes : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir);

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents: Madame Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER et Marinette MESSIAS et Messieurs Gilles CLUGNAC, Yves COZE, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Étaient absents : Mesdames Marie CHEVILLOTTE, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Cécile DELBECQ, Amélie FERLAY, Frédérique GABLIER, Alice GUIGUET, Juliette RIGOLOT, Lydie THOMAS-CHEVALLIER, MANESSE CESARINI Laurence, Marie MARIN et Messieurs Fabien BIDAULT, Denis CELADON, Matthieu DELCAMBRE, Samuel HERBLOT, Gérard TAPONAT ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT et Séverine HUYLEBROECK ;

OBJET :

**COMMANDE
PUBLIQUE -
Lancement du
marché poule
gâtinaise**

Nomenclature ACTES :
1 Commande publique
1.1 Marchés publics

Transmis au Contrôle de
Légitimité le :

Affichage le :

COMMANDE PUBLIQUE - Lancement du marché poule gâtinaise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

Depuis 2003, le Parc travaille en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France et les éleveurs sur la relance d'une race de poule locale et rustique : la Gâtinaise. Les enjeux de la pérennisation de la race sont la préservation du patrimoine régional et de la biodiversité animale, ainsi que le développement d'ateliers de diversification pour les agriculteurs locaux. Depuis 2006, le Centre de Sélection Béchanne dans l'Ain assure la maîtrise génétique et l'amélioration de la Gâtinaise.

Les poussins Gâtinais produits sont vendus dans les élevages locaux, à raison de 2000 poussins par an en moyenne. Les animaux seront élevés pendant au moins 140 jours avant d'être vendus à la ferme ou en restaurants.

Le marché public passé en 2017 avec le Centre arrive à son terme : l'ouverture d'un nouveau marché pour la maîtrise et l'amélioration génétique de la Gâtinaise est nécessaire pour le maintien de la race.

Le montant de la prestation est estimé à 25 000 € TTC/an, pendant 6 ans.

Plan de financement prévisionnel (sous réserve de l'obtention des financements) sur la première année

DEPENSES	RECETTES		
	Montant	Financeur	Référence
25 000 €	12 500 €	CRIF	M19/2023
	12 500 €	CRIF	AAP - Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires

Compte tenu de la durée du marché (6 ans), d'autres financeurs pourront être sollicités pour les années suivantes, notamment des subventions FEADER si le Parc est lauréat pour porter le programme LEADER 2023-2027.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent le lancement de ce marché public, autorisent le Parc à solliciter les financeurs et autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant, à l'unanimité.

Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT